



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 15 - Délégation de Service Public - Réseau de chaleur - Société SEVE-ENGIE - Rapport annuel 2016

Délégation de Service Public
Réseau de chaleur
Société SEVE-ENGIE
Rapport annuel 2016

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

La Ville de Besançon a confié la production, le transport et la distribution chaleur sur la zone Planoise - Hauts du Chazal de Besançon à la Société SEVE via un contrat de Délégation de Service Public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie en affermage au délégataire le service de production, transport et distribution de chaleur destiné à assurer le chauffage des locaux et la production d'eau chaude des bâtiments situés dans le périmètre défini dans le contrat.
Date de signature de la convention	21 juillet 2006 Prise d'effet : 1 ^{er} septembre 2006
Durée de la convention	12 ans et 4 mois
Echéance de la convention	31 décembre 2018
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre.</p> <p>La délégation a pour objet l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la production, au transport et à la distribution de chaleur.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation des installations.</p> <p>Le service est assuré dans les limites du territoire définies par la convention.</p> <p>Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés.</p> <p>Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués.</p>

	<p>La nature des énergies utilisées sont, dans l'ordre décroissant de priorité, les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - énergie en provenance de l'UIOM - bois - à titre complémentaire, la plus avantageuse des énergies suivantes : charbon, fuel lourd et gaz. <p>Les installations doivent être soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.</p>
Dénomination sociale du délégataire	<p>SEVE Filiale de SECIP - Groupe ENGIE</p>
Coordonnées du délégataire	<p>9 rue Belin 25000 Besançon</p>
Dirigeants	<p>Président : M. PETITEAU Directeur général : M. VADROT</p>

2 - Analyse de la qualité du service

Le contrôle de l'affermage est assuré par le Cabinet NALDEO qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour l'exercice 2016 on retiendra :

2.1. Le réseau

La société SEVE alimente en énergie 202 points de facturation desservant 8 937 logements, un industriel et des locaux tertiaires. Le réseau de chauffage couvre le quartier de Planoise, l'Hôpital Jean Minjoz et la ZAC des Hauts du Chazal.

Le nombre d'URF (unités de répartition forfaitaire) souscrites s'élève à 115 439,40. Il est en hausse de 0,6 % par rapport à 2015. Cette petite augmentation résulte notamment du raccordement des bâtiments suivants :

- 15 logements avenue Ile de France (+ 118,11 URF)
- Programme Utopia (+ 426,72 URF)
- Programme Horizon Nature (+ 255,93 URF).

2.2. Les pannes

Les principales pannes et interventions recensées pour l'exercice 2016 sont les suivantes :

- En chaufferie :
 - Chaufferie centrale : problèmes sur le rechargement du programme d'autocontrôle (16 novembre 2016 de 13 h à 14 h 30)
 - Biomasse : casse câble grappin le 27 mai 2016, réparé le 16 juin
 - Four 3 UIOM (en amont de la DSP) : fuites chaudière (janvier) et problèmes de grille (juillet à septembre).
 - Four 4 UIOM : reprise fuite échangeur en chaufferie (18 au 20 juillet)

- Sur le réseau :
 - 04/02/2016 : remplacement d'un joint sur la vanne d'isolement en chambre de vannes Forum (3 h d'arrêt)
 - 10/05/2016 : reprise d'une fuite sur soudure en T, pose de cerclage autour des soudures sur le tube départ et retour à la chambre de vanne Nucis (9 h d'arrêt)
 - 21-23/05/2016 : fuite rue des Causses, départ IRTS en galerie, isolée le samedi 21 et réparée le lundi 23 mai
 - 03/11/2016 : remplacement d'un tube en DN 114 en galerie sur antenne Cassin (6 h)
 - 22/11/2016 : remplacement tube+coude en DN 139 en galerie sur antenne FCI (6 h)
 - 24/11/2016 : remplacement de 2 x 2 mètres en DN 65 sur antenne Village du Parc (8 h)
 - 15/12/2016 : remplacement de 14 ml tube DN 65 en caniveau HP antenne Piémont (8 h).
- En sous-stations :
 - fuite échangeur Blaise Pascal constatée le vendredi 20 mai 2016 (échangeur isolé le matin même)
 - problème d'automate de régulation de l'échangeur primaire GS4 le 23 septembre (remise en service avant 16 h, automate remplacé)
 - remplacement d'échangeur Village du parc le 10 novembre 2016.

La chaudière de secours Mock a fonctionné 32 heures (8 h en 2015 et 33 h en 2014) : 8 h début janvier, 8 h le 15 février, et 16 h les 3 et 4 octobre (pour la blanchisserie). L'utilisation de ce générateur de secours est due à des arrêts ou pannes sur la ligne 3 de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères.

La chaudière G3 n'a plus été utilisée en secours au cours de l'année 2016 : décision a été prise de la mettre à l'arrêt.

La chaudière G4 au charbon a eu une utilisation très réduite en 2016 (l'équivalent de 11 jours de fonctionnement pendant la pointe hivernale en février-mars) du fait de l'utilisation principale des nouvelles chaudières bois G7 et G8 pendant la saison de chauffe

2.3. Les consommations

La rigueur climatique sur la période de chauffe de référence est de 2 550 DJU (Degrés jours unifiés), soit 6,8 % de plus par rapport à 2015 : il a donc fait globalement plus froid en 2016.

La livraison totale d'énergie en sous-station, eau chaude sanitaire et chauffage, représente 148 250 MWh. Elle se répartit et évolue de la façon suivante :

Evolution de la consommation en MWh	2016	Part sur total	2015	Part sur total	Variation 2015-2016
Chauffage	123 957	83,6 %	112 372	81,2 %	+ 10,3 %
Eau chaude sanitaire	24 293	16,4 %	24 685	18,8 %	- 1,6 %
Total	148	100 %	137 057	100 %	+ 8,2 %

Chauffage :

La consommation de chauffage s'élève à 123 957 MWh en 2016, soit une hausse de 10,3 % entre 2015 et 2016. La raison majeure de cette hausse est la rigueur climatique. La consommation de chauffage à rigueur égale est en légère hausse de 3,3 %.

La consommation de chauffage se répartit entre 64 157 MWh pour les logements (51,8 %) et 59 800 MWh pour les équipements (48,2 %). Pour les raisons évoquées ci-dessus, les consommations de ces deux catégories d'usagers sont en hausse par rapport à 2015.

- o Logements :
 - Avec 64 157 MWh en 2016, la consommation de chauffage des logements est en hausse de 11 % par rapport à 2015.
 - La consommation unitaire de chauffage par logement ramenée au nombre de DJU, mesurée par le ratio kWh/log/DJU est en hausse de 2,8 % par rapport à 2015 et s'établit à 2,80
- o Equipements (CHU, locaux Ville, entreprises..) :
 - La consommation de chauffage des équipements entre 2015 et 2016 est en hausse de 9,6 %, plus élevée que la rigueur climatique (+ 6,8 % pour rappel) : c'est dû au plus gros abonné, CHU Jean Minjoz, dont la consommation n'est pas entièrement corrélée aux DJU (elle cumule des besoins de chauffage et d'ECS).
 - Les consommations des bâtiments de la Ville de Besançon ont pour leur part augmenté de 7,6 %, un peu plus que la rigueur climatique.

Pour mémoire, les besoins de chaleur des équipements ne dépendent pas uniquement de la rigueur climatique, mais également des conditions d'utilisation.

Eau chaude sanitaire (ECS)

La consommation d'eau chaude sanitaire des logements s'est élevée en 2016 à 218 635 m³, soit une baisse de 1,6 %.

La consommation des équipements est en hausse par rapport à 2015 : + 4,8 % mais sur des ordres de grandeurs beaucoup moins importants (environ 2 200 m³).

La consommation annuelle moyenne d'un logement est de 27 m³, valeur qui se situe en dessous de la moyenne nationale.

2.4. Les énergies

Le réseau de chaleur est alimenté par l'utilisation de plusieurs sources d'énergie : vapeur d'eau (en provenance de l'UIOM), bois, gaz, fioul et charbon.

Le contrat de délégation de service public prévoit l'atteinte d'une mixité-cible entre ces différentes énergies pour une rentabilité et des coûts à l'utilisateur optimisés.

La mixité

Caractéristiques 2016 des énergies consommées :

La récupération de vapeur fournie par l'UIOM est en baisse de 7,5 % par rapport à l'exercice 2015. Les chaudières bois ont compensé la différence en volume, mais cela n'a pas suffi à conserver la même mixité ENR&R puisque l'énergie totale produite en sortie chaufferie est en hausse d'environ 6 % du fait de l'évolution de la rigueur climatique. D'où une part gaz (nouvelle chaudière G9) doublée en 2016 pour réaliser l'appoint climatique et à la hausse des consommations liées. Le recours à l'ancienne chaufferie a fortement diminué et les proportions de charbon sont en net recul.

La mixité des énergies utilisées en 2016 pour alimenter le réseau de chaleur et eau chaude sanitaire s'établit ainsi :

Combustible	Mixité réelle de l'exercice 2016	Mixité utilisée pour la tarification 2016
Vapeur provenant de l'usine d'incinération	30,7 %	32 %
Charbon	1,7 %	4 %
Bois	47,3 %	51 %
Fioul Lourd n°2 TBTS	7,3 %	5,5 %
Gaz sous chaudières	13,1 %	7,5 %

Rappelons qu'une facture de régularisation n'est établie que si la mixité réelle diffère de plus de 3 % de la mixité prévue pour les acomptes. Ce pourcentage est dépassé pour le bois et pour le gaz.

Toutefois, la société SEVE a reconnu que suite à des travaux importants sur différents générateurs, l'ordre de priorité des combustibles n'a pas pu être suivi en 2016, ce qui a conduit à ces écarts. De ce fait, il n'y a donc pas eu de facture de régularisation complémentaire aux abonnés en 2016 malgré les pourcentages inférieurs aux prévisions pour la vapeur et le bois.

Le rendement

Le rendement global moyen de la chaufferie et du réseau constaté en 2016 est de 80,7 %, soit 1,6 % de plus que l'année précédente.

Ceci est principalement dû au fonctionnement accru des chaudières bois G7 et G8 sur l'ensemble de la saison. Cette année 2016 est la deuxième année complète avec le fonctionnement de la nouvelle chaufferie : chaudières bois G7 et G8 et la chaudière gaz G9. La baisse de la part de récupération de chaleur (vapeur UIOM) est compensée par la hausse de la consommation de bois. On note également une hausse (88,4 % contre 87,7 % en 2015) dans le rendement du réseau (déduit des rendements théoriques de production). En effet, l'énergie convoyée a été plus importante qu'en 2015 du fait de la rigueur climatique mais les pertes n'ont pas augmenté en volume.

Le prix des énergies

Le prix de la chaleur découle du prix de chaque énergie et de la mixité prévue et obtenue. Il se traduit par un tarif dit «R1».

Evolution des tarifs R1 utilisés pour la facturation aux usagers selon formules de révision du contrat :

Moyenne des tarifs R1 en € HT / MWh	2015	2016	Variation / N-1
R1 vapeur	27,53	27,03	- 1,8 %
R1 bois	32,42	31,60	- 2,5 %
R1 charbon	32,70	31,62	- 3,3 %
R1 gaz	58,56	51,80	- 11,5 %
R1 fioul	51,89	48,13	- 7,2 %

On observe une nette baisse du tarif du fioul lourd et du gaz entre 2015 et 2016. Le bois connaît aussi une baisse de 2,5 % en 2016. Le prix de la vapeur a lui diminué de 1,8 %, sa formule de révision étant basée sur une combinaison des indices des autres énergies. La combinaison de ces évolutions et la mixité atteinte aboutissent à un tarif R1 quasiment identique à celui de 2015 (cf. § 3.2).

Pour mémoire, l'évolution du prix du gaz est différente de celle du tarif réglementé.

Nota : L'évolution des prix de l'énergie pour l'abonné est fonction des indices de révisions et non des prix d'achat des combustibles par SEVE.

2.5. Les indicateurs de performance du réseau de chaleur

La performance du réseau est mesurée par plusieurs indicateurs, comme par exemple : taux d'interruption de service, consommation d'eau sur le réseau, taux d'appel de puissance, renouvellement des installations...

Les résultats obtenus au titre de 2016, comme les années précédentes, sont satisfaisants.

Les rejets atmosphériques

En valeur absolue, les rejets de la chaufferie ont globalement diminué en 2016 notamment pour les NOX en raison de la mise en service des nouvelles chaudières équipées des dernières technologies en matière de traitement de fumées. Des dépassements ponctuels ont néanmoins été observés, dans les rapports APAVE et les mesures en continu :

- Comme les rejets de poussières de la chaudière G1 (fioul) dépassaient la VLE, un contrôle correctif a été diligenté en avril 2016 mais les valeurs restent toujours supérieures aux normes. Une modification du brûleur a été réalisée en novembre 2016 lors de la mise en place de l'assistance vapeur. Des réglages sont encore nécessaires pour empêcher ce dépassement.
- Les rejets de poussières de la chaudière bois G6 dépassent désormais eux aussi les valeurs réglementaires. L'exploitant a diligenté une expertise sur le filtre à manches et remplacé des manches.
- La nouvelle chaufferie bois (chaudières G7 et G8) présente des valeurs de poussières extrêmement faibles. Elle respecte également les valeurs d'émission de NO_x très basses qui sont fixées par la réglementation pour les chaudières neuves. Concernant les valeurs les plus élevées des mesures en continu, les rejets sont très proches de la VLE en NO_x mais c'est logique pour cette réglementation contraignante et difficile à respecter : on note des dépassements ponctuels en poussières mais aussi sur le CO (réglages à reprendre).
- Les mesures en continu (valeur les plus élevées) révèlent également des dépassements sur les rejets de poussières des chaudières G1 et G6.
- Sur la chaudière G5 au gaz, un dépassement des émissions de poussières a été observé mais cela est dû à un problème d'opacimètre (appareil de mesure).
- Le charbon n'a fonctionné qu'un mois et on notera un mauvais fonctionnement de l'électrofiltre qui n'a pas permis de respecter la valeur limite d'émission (VLE). Cela ne posera plus de problèmes à l'avenir car il a été décidé de mettre cette chaudière au chômage.

Pour mémoire :

Lors de l'instruction de l'arrêté d'autorisation de la nouvelle chaufferie attenante, la DREAL a confirmé à la Ville qu'elle considérerait la chaufferie actuelle comme une installation existante et non une installation modifiée.

Les rejets aqueux - effluents

Les effluents de la chaufferie urbaine sont désormais mesurés sur un point de mesure. C'est la société IRH qui a réalisé ces mesures du 2 au 3 mai 2016.

Les résultats sont comparés aux exigences du nouvel Arrêté Préfectoral du site (AP 2013-345-0004), qui a renforcé les seuils applicables : les rejets aqueux sont conformes excepté pour le pH, trop basique au moment de la mesure. La sonde PH a été ré-étalonnée et depuis aucun dépassement n'a été enregistré.

Les émissions de CO2

	Tonnes de CO ₂		Evolution
	2016	2015	
Charbon	1 187	1 216	- 2,4 %
Bois	0	0	0
Fuel lourd	3 287	3 428	- 4,1 %
Gaz	4 799	2 885	+ 66 %
TOTAL*	9 273	7 529	+ 24 %

* Sans tenir compte du FOD (21 t)

Les émissions de CO₂ pour le réseau de Besançon, telles que vérifiées par Bureau Veritas (en fonction des facteurs d'émissions issus du plan de surveillance des émissions de gaz à effet de serre 2013-2020), ont été calculées à 9 293,86 tonnes. En reconstituant le contenu CO₂ avec les MWh livrés en sous-station, nous atteignons une valeur de 63 kg/MWh.

Rappelons que la commission Titre V réseaux de chaleur RT2012 du 19 novembre 2014 a validé le contenu CO₂ officiel théorique du réseau de Planoise à 70 kg/kWh. Le résultat réel 2016 est ainsi inférieur à cette valeur. Cela confirme la diminution de plus de moitié du contenu CO₂ depuis la mise en place de la nouvelle chaufferie bois.

2.6. Le développement durable

Le contrat DSP est bâti pour inciter les abonnés à réaliser des économies d'énergie :

- Calcul du R2 sur des URF (unité de répartition forfaitaire) basées sur la puissance et la consommation moyennes sur 3 ans. Cette méthode permet de répercuter les économies durables d'énergie non seulement sur le R1 (consommation) mais également sur le R2 (abonnement),
- Option maîtrise de l'énergie : Les abonnés ont la possibilité de souscrire à tout moment une option de «maîtrise de l'énergie», qui leur permet d'obtenir un intéressement financier en fonction de leur consommation réelle. Trois bailleurs sociaux (GBH, SAIEMB Logement et en partie Habitat 25) ont souscrit à ce contrat en 2016. En 2016, 35 sites ont souscrit à l'option de maîtrise de l'énergie soit 3 de plus qu'en 2015.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1. Les relations avec les usagers

L'information des usagers se fait par une réunion annuelle avec leurs représentants, une plaquette et un site internet.

L'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers en 2016 a donné une note moyenne de 8/10 (elle était de 8,3 en 2015). L'indicateur «image de SEVE» s'est nettement amélioré, l'indicateur de qualité des services s'est maintenu et celui de la qualité du relationnel a légèrement baissé.

Il n'y a pas eu de réclamation écrite en 2016 (la dernière remontant à 2009 pour des nuisances sonores pendant des travaux).

Le taux d'impayés avec retard de plus de six mois reste limité à 0,01 %.

3.2. Les tarifs

Prix moyens facturés TTC aux abonnés (sans correction de mixité en 2016):

Postes	2016	2015	Variation en €	Variation en %
R1 énergie Chauffage Prix moyen facturé (€ TTC par MWh)	39,54	39,51	+ 0,03	+ 0,07 %
R1 énergie ECS (eau chaude sanitaire) Prix moyen facturé (€ TTC par m ³)	3,71	3,74	- 0,03	- 0,8 %
R2 (abonnement hors R25) Prix moyen facturé (€ TTC par URF)	31,78	31,59	+ 0,19	+ 0,6 %
R25 Prix moyen facturé (€ TTC par kW)	14,40	14,40	0	0 %

Pour cet exercice, le tarif R1 a très légèrement augmenté par rapport à 2015. La baisse unitaire du prix des différentes énergies a compensé la mixité prévisionnelle moins favorable attendue de la part de la récupération de vapeur auprès de l'UIOM. À noter que le R1 inclut depuis 2015 l'électricité au sein du tarif «R11».

Le prix unitaire du poste R2 revenant au délégataire (donc hors R25) a globalement augmenté de 0,6 % : les formules d'évolution reflètent l'inflation.

Le terme R25, qui couvre les dépenses engagées par la Ville sur le réseau de chaleur, n'a pas varié en 2016. Rappelons qu'il couvre principalement le financement de la nouvelle chaufferie bois/gaz, laquelle a permis une diminution et une pérennisation des coûts de combustibles.

Coût au logement

Les charges primaires d'un logement moyen ont été, pour l'exercice 2016, égales à :

- pour le chauffage : 668,51 € TTC (651,61 € TTC en 2015)
- pour l'ECS : 100,20 € TTC (102,65 € TTC en 2015)
- coût global : 768,71 € TTC (754,26 € TTC en 2015)

Le coût global moyen au logement en 2016 est en hausse de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est due à la rigueur climatique qui a fait augmenter les consommations de chauffage par logement de plus de 8 %.

3.3. Le personnel

En 2016, la Société SEVE a employé 17 ETP, essentiellement des conducteurs et des agents de maintenance ainsi que 3 personnes en contrat d'alternance.

3.4. Respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Au titre de 2016, le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Installations et travaux

Les principaux travaux réalisés au titre de 2016 conformément aux obligations du délégataire sont les suivants :

- Remplacement échangeur et reprise calorifuge au bâtiment E11
- Démontage et adaptation des échangeurs 1 et 2 de la patinoire
- Remplacement de l'échangeur polyclinique
- Remplacement de 5 échangeurs au CHRU
- Mise en place compteur énergie sur G1
- Mise en place supervision salle de contrôle
- Travaux de maintenance sur la chaudière G6 (remplacement porte dépotage, coquille grappin, remise à niveau convoyeur, réfractaire foyer).
- Réparation portée échangeur 4

La société SEVE a produit l'ensemble des attestations de conformité, de sécurité, d'assurances prévues au contrat et liées au domaine spécifique d'activité.

Certification

La société SEVE a obtenu le 6 juillet 2009 les certifications suivantes :

- ISO 9001 pour la qualité
- ISO 14001 pour l'environnement
- ILO OSH pour la sécurité.

Ces certifications sont toujours maintenues dans les trois domaines.

4. Les comptes de la délégation

La société SEVE SAS est filiale du groupe ENGIE (ex GDF-Suez), via la société SECIP.

4.1. Situation financière 2016

Les états financiers au 31 décembre 2016 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

Chiffres clés

en K€	2016	2015	2014	Var N/N-1 en %
Résultat net	+ 431	+ 570	- 241	
Chiffre d'affaires	8 828	8 513	8 692	+ 3,70 %
Achat d'énergie	4 512	4 538	4 694	- 0,57 %
Fonds propres	960	769	333	
Effectifs ETP	17 ETP	15 ETP	17 ETP	

Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné, ici au 31/12/2016.

La situation financière est saine et les indicateurs de gestion sont globalement positifs, sous réserve que, en application des principes du groupe ENGIE, les résultats réalisés sont systématiquement remontés en dividendes à la maison mère, ce qui conduit à ne pas renforcer les fonds propres de la société SEVE dédiée.

L'excédent 2016 de 431 K€ est issu de l'exploitation, les résultats financiers et exceptionnels sont négligeables.

Un hiver rude en 2016 a conduit à une augmentation de + 10,3 % des consommations de chauffage (cf. §2.3). A l'inverse, la consommation d'eau chaude est en baisse. Le chiffre d'affaire lié

aux consommations (5 354 K€) est en hausse de + 5 %, et celui du terme R21-22-23 (3 473 K€), relatif à l'entretien, la maintenance de l'ensemble des installations dédiées, est en hausse de 1,70 %.

Le volume des charges de l'année 2016 s'élève à 8 265 K€ hors dotations aux amortissements et provisions. Il est en hausse de 2,57 % par rapport à l'an dernier, hausse qui est donc couverte par celle des produits.

Trois principaux postes représentent 7 315 K€ soit 90 % des charges d'exploitation :

- les achats d'énergie pour 4 512 K€ (relativement stable par rapport à 2015) : la baisse des tarifs a compensé la mixité moins favorable que prévu
- les frais de personnel, pour 913 K€. les effectifs sont de nouveau au complet en 2016, ce qui explique la hausse par rapport à 2015
- les frais de sous-traitance, d'honoraires et de contrôles, pour 2 149 K€, en hausse sensible depuis 3 ans.

4.2. Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Le Conseil Municipal a été sollicité deux fois en 2016 :

- pour adopter le programme des travaux de sécurisation du réseau (séance du 12/12/2016)
- sur le rapport annuel 2016 de DSP (séance du 7/11/2016)

Par ailleurs, la société SEVE est citée à plusieurs reprises dans différentes délibérations municipales : CRAC des Hauts du Chazal, budget annexe, Plan Local d'Urbanisme, schéma directeur...

Il convient d'ajouter pour complète information que le Conseil Municipal, dans sa séance du 9 mars 2017, a choisi de renouveler la délégation de service public comme mode de gestion du réseau de chauffage urbain. La procédure a été lancée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Compte de renouvellement - Gros entretien et réparations

La société constitue des provisions pour gros entretien-réparation et pour renouvellement de matériel conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat de DSP et en appliquant les méthodes de calcul du groupe ENGIE.

Le solde cumulé depuis le 1^{er} septembre 2006 s'élève à 590 745,62 € HT au 31 décembre 2016. Les dépenses de l'année ont porté sur l'ancienne chaufferie et sur la zone Luxembourg.

Redevance et R25

Au titre de 2016, la société SEVE SAS a versé à la Ville de Besançon une redevance d'un montant de 44 067,88 €.

Elle a également reversé le terme R25 collecté pour un montant de 1 377 209,71 €.

La redevance et le terme R25 servent à financer le contrôle de délégation et les travaux à la charge du délégant.

Conclusion

Les engagements du contrat sont respectés en termes de qualité du service, suivi technique des installations, conditions financières. La société SEVE communique régulièrement avec les services de la Ville et avec les usagers. La situation financière reste saine, intégrée dans la politique du groupe ENGIE.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2016 par la Société SEVE dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable (1 contre) de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable unanime de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal a pris acte du rapport présenté.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

A blue ink signature, appearing to read 'Dard', is written over a circular official seal of the City of Besançon. The seal features a central figure and the text 'VILLE DE BESANCON' and '1714'.

Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité